

## LA LOI SUR L'ÉNERGIE VERTE UN PLAN AUDACIEUX POUR UNE ÉCONOMIE VERTE

Le 23 février 2009

La Loi sur l'énergie verte proposée englobe une série de mesures audacieuses et coordonnées visant à stimuler l'activité économique et à réduire notre empreinte climatique au moyen de deux objectifs aussi importants l'un que l'autre :

1. faciliter la réalisation de projets d'énergie renouvelable;
2. instaurer une culture de conservation en aidant les propriétaires, le gouvernement, les écoles et les entreprises à consommer moins d'énergie et de manière plus efficace.

Si la loi est adoptée, avec d'importantes modifications à 15 autres lois, dont la *Loi sur l'électricité*, la *Loi sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur l'aménagement du territoire*, elle mettra l'Ontario sur la voie d'un avenir plus vert. Après son adoption, d'autres règlements et politiques devraient aussi être mis en place au fur et à mesure que le gouvernement concrétisera son objectif d'une économie plus verte et d'une culture de conservation.

Voici quelques-unes des mesures importantes qui contribueront à élargir les projets d'énergie renouvelable, qui devraient se créer après l'adoption de la loi proposée :

- Créer un système plus attrayant de prix préférentiels garantis, qui contribuera à stimuler l'investissement dans la production d'énergie renouvelable, à accroître la confiance des investisseurs et à améliorer l'accès aux financements pour les projets d'énergie renouvelable.
- Établir un processus d'approbation simplifié et offrir des garanties de service pour les projets d'énergie renouvelable.
- Établir le « droit de se connecter » au réseau de distribution d'électricité pour les projets d'énergie renouvelable.
- Nommer un agent de facilitation des énergies renouvelables chargé d'offrir de l'aide et du soutien aux créateurs de projets afin de faciliter l'approbation des projets.
- Simplifier le processus d'approbation pour les grands projets de transmission.
- Établir les toutes premières normes provinciales pour les projets d'énergie renouvelable, comme des exigences normalisées en matière de retrait pour les parcs éoliens. Les processus d'approbation des projets d'énergie renouvelable continueraient d'assurer des normes strictes de sécurité et environnementales.
- Aider les localités à construire et à exploiter leurs propres installations de production d'énergie renouvelable, notamment en appuyant les projets communautaires.
- Mettre en place un réseau intelligent de distribution d'électricité en Ontario, afin de faciliter la connexion au système des sources d'énergie renouvelable.
- Offrir des incitatifs pour la mise en oeuvre de projets d'énergie renouvelable à petite échelle, par exemple des prêts sans intérêt ou à faible intérêt pour aider les propriétaires à financer le coût des projets d'énergie renouvelable résidentiels.

Si la Loi sur l'énergie verte est adoptée (ainsi que les politiques connexes qui en découleront), elle permettra aux consommateurs, aux organismes publics et aux entreprises de mieux gérer leur consommation d'énergie au moyen de diverses initiatives de conservation, par exemple :

- Faire de l'efficacité énergétique un objectif clé du Code du bâtiment de l'Ontario, établir une période d'examen fixe de cinq ans afin de déterminer les autres possibilités d'accroître les mesures de conservation de l'énergie et créer un conseil consultatif chargé de conseiller le ministre des Affaires municipales et du Logement au sujet des questions d'efficacité énergétique.
- Édifier des édifices verts pour le gouvernement de l'Ontario et le secteur parapublic, ayant la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Argent.
- Exiger l'établissement de plans de conservation de l'énergie de la part de l'ensemble du secteur parapublic, comme les municipalités, les universités, les collèges, les écoles et les hôpitaux.
- Établir des normes d'efficacité énergétiques les plus avant-gardistes d'Amérique du Nord pour les appareils ménagers, notamment en offrant des appareils économiques en eau. La norme Energy Star appliquerait à tous les appareils ménagers vendus en Ontario afin de poursuivre les efforts en faveur des économies d'énergie.
- Exiger des vérifications énergétiques domiciliaires avant la vente de logements.
- Mettre davantage de produits à haut rendement énergétique à la disposition d'un plus grand nombre de consommateurs.
- Établir des objectifs obligatoires en matière de conservation de l'électricité pour les sociétés de distribution locale et leur donner les moyens d'offrir des programmes de conservation aux consommateurs.
- Accroître la productivité dans le secteur industriel de l'Ontario au moyen de programmes d'efficacité énergétique et de plans de gestion de la demande.
- Exiger des mesures de conservation ciblées pour protéger les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Si la Loi sur l'énergie verte est adoptée, elle générera quelque 50 000 emplois au cours des trois premières années qui suivront son adoption. Les retombées économiques se feront ressentir dans toute la province grâce à la participation locale aux projets de production d'énergie et aux possibilités qui en découleront pour les communautés des Premières nations et métis.

L'adoption de la Loi sur l'énergie verte entraînera des mesures économiques importantes, dont les suivantes :

- Création du système de prix préférentiels garantis décrit ci-dessus.
- Mise en place de règles relatives au contenu local pour les projets d'énergie renouvelable, qui se traduiront par des possibilités d'emplois dans la province.
- Possibilité pour les collectivités locales et les communautés des Premières nations et métis de construire, de posséder et de gérer leurs propres installations d'énergie renouvelable.
- Ressources pour les municipalités et les communautés autochtones.